

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 SEPTEMBRE 2013

Compte rendu

L'an deux mille treize, le cinq septembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de Bessé-sur-Braye se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Michel LEROY, Maire.

Etaient Présents : M. LEROY Michel, Maire

M. LACOCHE Jacques, M. VANDERMARCQ Patrick, M. RAVE Jean-Marie, M. GRASTEAU Daniel, Mme CRINIÈRE Elise, M. OUDART Joël, Adjoints au Maire,

M. DESHAYES Patrick, M. POUPON Manuel, M. NELET Olivier, Mme RADAY Zéline, M. GAUBERT Alain, Mme SEGRETAIN Colette, M. BOISNARD Jean-Pierre, Conseillers Municipaux.

M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques.

M. GILLET Danick donne pouvoir à M. RAVE Jean-Marie.

Etaient Absents excusés : M. LHERMITTE Gilles, M. CROSNIER Eric, M. PIERUCCI Jacques, M. POHU Frédéric, M. GILLET Danick, M. MARIAIS Jean-Pierre.

Etait Absent : M. LAROCHE Stéphane

Assistait. Mme FROMET Cathy, Secrétaire Générale

M. OUDART Joël est élue Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 29 Juillet 2013 est approuvé par le Conseil Municipal.
M. le Maire donne lecture des décisions (voir tableau ci-annexé)

FINANCES

1. Régie de recettes et d'avances temporaire pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif : CLUEDO le 13 septembre 2013 et Journées du Patrimoine les 14 et 15 septembre 2013
(Délibération n°201309DL118)

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier la régie de recettes et de dépenses pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif.

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération en date du 16 mars 2011, portant institution d'une régie de recettes et d'avances pour des événements à caractère culturel et sportif,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 août,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de modifier l'article 17 de la régie de recettes et de dépenses pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif, comme suit :

Manifestations ou spectacles 2013 :

1° Manifestations à caractère culturel au Château de Courtanvaux les 13 Septembre 2013 (animation CLUEDO) et les 14 et 15 Septembre 2013 (Journées du Patrimoine)

- a) Dates d'ouverture et de fermeture de la régie : 10 Septembre 2013 au 17 Septembre 2013
- b) Encaissement de produits servis en buvette

2. Tarifs buvette pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif
(Délibération n°201309DL119)

M. le Maire présente les tarifs buvette pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- Adopte les tarifs buvette pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif, comme suit :

BUVETTE	
Buvette 1 € = (1 ticket)	
Eau ou café	1.00 €
Boissons non alcoolisées	1.00 €
Gâteaux	1.00 €

Confiserie	1.00 €
Glaces	1.00 €
Buvette 2€ (1 ticket)	
Glaces Magnum	2.00 €
Boissons alcoolisées (bière)	2.00 €
Buvette 6 € (3 tickets de 2 €)	
Vin	6.00 €

3. Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes du Pays Calaisien (Délibération n°201309DL120)

Conformément à la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (loi du 12 juillet 1999, dite « Chevènement »), les présidents des EPCI (à chaque fiscalité propre ou non) doivent adresser, avant le 30 septembre de chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport, par voie électronique, retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci.

M. le Maire a communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, un exemplaire du rapport d'activité de l'année 2012 remis par le Président de la Communauté de Communes du Pays Calaisien.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu la synthèse des séances de travail du Conseil Communautaire,

- Prend acte du rapport d'activités 2012.

4. Tarifs visite du Château : additif (Délibération n°201309DL121)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal instaurer un nouveau tarif pour la vente de livre « Le Triangle d'Or » au Château de Courtanvaux à 35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition énoncée ci-dessus.

5. Concert du 22 mars 2014 : Convention avec l'Orchestre Départemental d'Harmonie de la Sarthe (Délibération n°201309DL122)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée, par décision, avec l'Orchestre Départemental d'Harmonie de la Sarthe. Cette convention a pour objet l'organisation d'une représentation de l'Orchestre, le samedi 22 mars 2014 à 21 heures, à la salle La Pléiade, moyennant une participation de la commune, de l'ordre de 600€.

A cet effet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, d'instaurer un tarif d'entrée pour cette représentation du 22 mars 2014.

nl Jo

Pour information, cette manifestation se fera dans le cadre de la régie de recettes et d'avances temporaire pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif.

Monsieur le Maire propose les tarifs ci-après :

- Tarif adulte : 8€
- Tarif enfant jusqu'à 12 ans : Gratuit
- Tarif enfant de 13 à 18 ans : 4 €
- Tarif étudiants et demandeurs d'emploi : 4 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte les tarifs proposés ci-dessus, pour le concert de l'Orchestre Départemental d'Harmonie de la Sarthe.

6. Construction de la bibliothèque-médiathèque - Maîtrise d'œuvre - Avenant n° 1
(Délibération n°201309DL123)

Vu la décision du maire du 9 avril 2013 confiant une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet AFB Architecture à Château-du-Loir, pour la construction d'une bibliothèque-médiathèque,
Vu la délibération du 29 Juillet 2013 approuvant le pré Avant-Projet Définitif de la construction de la bibliothèque-médiathèque présenté par le maître d'œuvre,

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif (APD) établi par le maître d'œuvre,
Le projet définitif se quantifie de la façon suivante :

- Surface construite : 274 m²
- Coût prévisionnel des travaux HT : 677 156.78 € € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'avenant n°1 fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre d'un montant de 57 219.75 € HT, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant.

Monsieur le Maire donne le rapport de la commission d'appel d'offres du 3 septembre 2013 acceptant cet avenant n°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec AFB Architecture,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec AFB Architecture.

7. Construction de la bibliothèque-médiathèque - Demande de subventions

7.1. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la construction d'une bibliothèque-médiathèque (Délibération n°201309DL124)

Monsieur le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC, dans le cadre du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, 1^{ère} fraction.

Après diverses réunions de travail de la commission bibliothèque, et diverses rencontres avec les représentants de la DRAC et du Conseil Général de la Sarthe, un Avant-Projet-Définitif (APD) a été établi, arrêtant le montant prévisionnel des travaux à 743 271.53 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant-Projet-Définitif (APD),
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut ses Adjointes à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC, au taux le plus élevé possible,
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7.2. Demande de subvention au Conseil Général de la Sarthe pour la construction d'une bibliothèque-médiathèque (Délibération n°201309DL125)

Monsieur le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe, dans le cadre de la construction de bibliothèque en milieu rural.

Après diverses réunions de travail de la commission bibliothèque, et diverses rencontres avec les représentants de la DRAC et du Conseil Général de la Sarthe, un Avant-Projet-Définitif (APD) a été établi, arrêtant le montant prévisionnel des travaux à 743 271.53 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant-Projet-Définitif (APD),
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut ses Adjointes à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe, au taux le plus élevé possible,
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AL 20

7.3. Demande de subvention au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois pour la construction d'une bibliothèque-médiathèque (Délibération n°201309DL126)

Monsieur le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays du Perche-Sarthois, dans le cadre du Nouveau Contrat Régional (NCR) 2014-2017, qui est un programme d'opérations élaboré localement et contractualisé pour 3 ans, entre la Région et la Perche Sarthois.

Après diverses réunions de travail de la commission bibliothèque, et diverses rencontres avec les représentants de la DRAC et du Conseil Général de la Sarthe, un Avant-Projet-Définitif (APD) a été établi, arrêtant le montant prévisionnel des travaux à 743 271.53 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant-Projet-Définitif (APD),
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays du Perche-Sarthois, dans le cadre du Nouveau Contrat Régional (NCR) 2014-2017, au taux le plus élevé possible,
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7.4. Demande de subvention au titre de l'enveloppe Parlementaire

(Délibération n°201309DL127)

Monsieur le Maire expose que s'agissant de la construction de la bibliothèque-médiathèque, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Député de la 3^{ème} circonscription de la Sarthe.

Après diverses réunions de travail de la commission bibliothèque, et diverses rencontres avec les représentants de la DRAC et du Conseil Général de la Sarthe, un Avant-Projet-Définitif (APD) a été établi, arrêtant le montant prévisionnel des travaux à 743 271.53 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'Avant-Projet-Définitif (APD),
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à déposer un dossier de demande d'aide parlementaire afin d'obtenir une aide la plus élevée possible,
- Autorise la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8. Tarifs de location de matériel communal (Délibération n°201309DL128)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location de matériel, qu'il propose d'appliquer à compter du 5 septembre 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'appliquer les tarifs de location de matériel, à compter du **5 septembre 2013** comme suit :

Matériel	Dimensions	Nb places assises	Tarif		Observations
			Associations	Particuliers	
Table	2m20 x 0m80	8	Gratuit	5.20 €	
Chaise				1.10 €	
Barrière de ville	2m50			15.50 €	
Stand	4m x 3m			31.00 €	
Table ronde	Ø 1m40	8	Gratuit	5.20 €	
Plateau avec tréteaux	4m	14 à 16	Gratuit	4.00 €	
	2m	6 à 8	Gratuit	2.00 €	
Banc		4	Gratuit	2.00 €	
Grille d'exposition	1m x 2m		Gratuit	2.00 €	
Barbecue			Gratuit	5.00 €	
Réfrigérateur			Gratuit		Non loué aux particuliers
Poubelle de 100 litres			Gratuit		Non loué aux particuliers
Podium (caution 300€)	84m ²		Gratuit		Non loué aux particuliers
Sono portable (caution 300€)			Gratuit		Non loué aux particuliers

- Fixe à 150 € la caution qui sera demandée aux particuliers pour la location de tout matériel.

AL SO

PERSONNEL

9. Régime indemnitaire du personnel contractuel

Monsieur le Maire explique qu'il n'a lieu de délibérer à ce sujet puis une délibération a déjà été prise en date du 21 avril 2011.

10. Contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier camping (Délibération n°201309DL129)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier afin de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le camping, du 1^{er} octobre 2013 au 31 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier à temps complet d'un adjoint technique de 2^{ème} classe du 1^{er} octobre 2013 au 31 octobre 2013. Cet agent sera affecté au camping.

URBANISME

11. Création d'une voie : Promenade de la Pléiade (Délibération n°201309DL130)

Monsieur le Maire rappelle que la future bibliothèque-médiathèque sera accessible en véhicule par le chemin longeant la voie de chemin de fer qui part de la salle de la Pléiade. Il précise que pour déposer le permis de construire, il y a lieu de dénommer cet accès.

Les parcelles empruntées sont cadastrées section AH N°51 et AH N° 372 pour une superficie de 1 282 et de 5 389 m², sur une longueur de 323 et 570 mètres. De plus, une partie de la parcelle cadastrée section AH N°369 (Square des Anciens Combattants) longeant la salle communale sur 45 mètres est également empruntée sur une largeur de 2 mètres.

Il convient de préciser qu'un bien qui satisfait aux conditions d'appartenance au domaine public (parcelles privées et partie de place) y entre de plein droit. Ainsi l'acte de classement ou d'incorporation d'un bien dans le domaine public n'a d'autre effet que de constater son appartenance au domaine public. Ce classement est dispensé de la procédure d'enquête publique.

Etant donné que ces trois parcelles sont proches de salle de la Pléiade, il propose de dénommer cette nouvelle voie « Promenade de la Pléiade »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

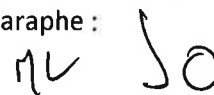
- D'intégrer les parcelles cadastrées section AH N° 51 et AH N° 372, dans le domaine public communal dans leur totalité,
- D'intégrer dans le domaine public, la partie de la parcelle cadastrée section AH N° 369, tel que défini ci-dessus,
- Décide de dénommer les trois parcelles ci-dessus désignées « Promenade de la Pléiade ».

12. Dépôt de la demande de permis de construire de la bibliothèque-médiathèque (Délibération n°201309DL131)

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de permis de construire pour la Bibliothèque - Médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de permis de construire pour la bibliothèque-médiathèque,
- Autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



QUESTIONS DIVERSES

13. Enquête publique ARJOWIGGINS Papiers Couchés – Extension du plan d'épandage agricole (Délibération n°201309DL132)

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2013183-0005 du 18 juillet 2013,

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique interdépartementale est ouverte sur la demande présentée par la S.A.S ARJOWIGGINS Papiers Couchés en vue d'obtenir une autorisation inter-préfectorale pour l'extension du plan d'épandage agricole sur les départements de la Sarthe, (72) du Loir et Cher (41) et de l'Indre et Loire (37) des boues de la station d'épuration de l'usine située sur le territoire des communes de BESSÉ SUR BRAYE (72) et BONNEVEAU (41).

L'enquête prévue du 2 septembre au 3 octobre 2013 a pour siège la mairie de Bessé-sur-Braye. Le dossier d'enquête publique et le registre sont à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie. Deux permanences sont organisées en mairie, le 2 septembre 2013 de 9h à 12heures, et le jeudi 3 octobre 2013 de 14h à 17heures.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- N'a aucune remarque à formuler sur le sujet à ce jour.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

201309DL118	Régie de recettes d'avances temporaire pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif : CLUEDO le 13 septembre 2013 et Journée du Patrimoine les 14 et 15 septembre 2013.
201309DL119	Tarifs buvette pour l'organisation de spectacles ou d'animations à caractère culturel et/ou sportif
201309DL120	Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes du Pays Calaisien
201309DL121	Tarifs visite du Château : Additif
201309DL122	Concert du 22 mars 2014 : Convention avec l'orchestre Départemental d'Harmonie de la Sarthe
201309DL123	Construction de la Bibliothèque-médiathèque – Maîtrise d'œuvre – Avenant n°1
201309DL124	Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour la construction d'un bibliothèque-médiathèque
201309DL125	Demande de subvention au Conseil Général de la Sarthe pour la construction d'un bibliothèque-médiathèque
201309DL126	Demande de subvention au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois pour la construction du bibliothèque-médiathèque
201309DL127	Demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire

201309DL128	Tarifs de location de matériel communal
201309DL129	Contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier camping
201309DL130	Création d'une voie : Promenade de la Pléiade
201309DL131	Dépôt de la demande de permis de construire de la Bibliothèque-médiathèque
201309DL132	Enquête publique ARJOWIGGINS Papier Couchés – Extension du plan d'épandage agricole.

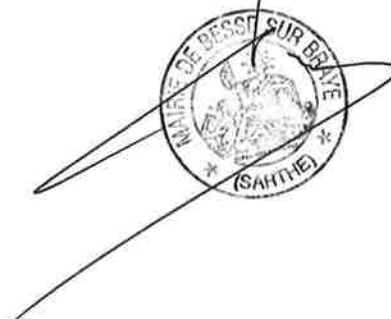
TABLEAU DES DECISIONS

31/07/2013	201307DC028	Avenant n°2 moins-value - Marché BRULE – Lotissement Belle Fontaine
12/08/2013	201308DC029	Déclaration D'Intention d'Aliéner (DIA) – 25 route de Cogners

Séance levée à 21 heures 50

Secrétaire de séance,
M. OUDART Joël

Le Maire
M. Michel LEROY



76 50

Conseillers Municipaux,

NOM	Prénom	Fonction	Signature des Présents
LEROY	Michel	Maire	
LACOCHE	Jacques	Maire-Adjoint	
VANDERMARCQ	Patrick	Maire-Adjoint	
RAVE	Jean-Marie	Maire-Adjoint	
GRASTEAU	Daniel	Maire-Adjoint	
CRINIÈRE	Elise	Maire-Adjointe	
LOUDART	Joël	Maire-Adjoint	
DESHAYES	Patrick	Conseiller	
POUPON	Manuel	Conseiller	
NELET	Olivier	Conseiller	
RADAY	Zéline	Conseillère	
GAUBERT	Alain	Conseiller	
SEGRETAIN	Colette	Conseillère	
BOISNARD	Jean-Pierre	Conseiller	